

Chères et chers abonnés

Comme chaque année le Service Public de l'Eau Hers Ariège vous fait parvenir sa lettre d'information afin de présenter son actualité à ses abonnés en complément des nombreuses informations disponibles sur notre site internet. En effet, la qualité de la relation que nous entretenons avec vous est essentielle au bon accomplissement de notre mission de service public. Elle suppose de notre part une transparence totale, une présentation complète de nos services et la plus grande réactivité à vos sollicitations.

Comme pour de nombreuses collectivités et syndicats intercommunaux, la crise sanitaire et la situation internationale actuelle engendrent une situation de vigilance financière qui s'additionne à la rigueur avec laquelle nous gérons nos coûts et notre budget.

Ainsi, plusieurs initiatives nous permettent d'atteindre ces objectifs. Par exemple, la radio-relève permet une relève des index de consommation depuis l'extérieur de votre habitation sans intervention au domicile de l'usager : une solution gagnant-gagnant qui permet de ne pas vous déranger tout en permettant à nos agents, moins sollicités, d'accomplir d'autres missions.

Egalement, pour faire face à la hausse sensible du coût de l'énergie qui impacte sensiblement nos dépenses, nous groupons nos achats en matière énergétique avec nos voisins du Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch.

Au nom de notre conseil syndical, de son bureau et de l'ensemble de nos agents, je souhaite saluer très chaleureusement Mickaël Proucelle et Jean-Pierre Azalbert, Mickaël, responsable usine présent depuis sa création en 2006, va prendre de nouvelles responsabilités au sein de Réseau 31, syndicat départemental de l'eau et de l'assainissement. Nous lui souhaitons une pleine réussite et un total épanouissement dans ses nouvelles fonctions.

Jean-Pierre, présent lui aussi dès l'origine, prend une retraite bien méritée. Pendant les longues années passées à la direction générale de notre syndicat il a été indispensable au développement de nos services et apprécié de tous pour sa disponibilité, sa gentillesse et ses compétences. Nous lui souhaitons pleins de nouveaux projets et de moments heureux.

Jean-Louis REMY
Président du SPEHA

INFORMATIONS : NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Les relations entre nos services et les usagers reposent sur la bonne transmission des informations permettant à l'abonnement de se mettre en place et de se dérouler dans les meilleures conditions.

Malheureusement, trop souvent, les informations transmises sont incomplètes.

Absences de numéro de téléphone pour vous contacter ou de certaines pièces justificatives obligatoires, l'index du compteur n'est pas renseigné... autant d'éléments qui peuvent entraîner des retards administratifs ou de facturation.

Cette situation peut rapidement devenir complexe pour un nouveau locataire ou propriétaire et rendre plus difficile le travail des agents de notre service abonnés.

Autre difficulté, l'absence de connaissance d'un départ ou d'un décès, donc l'impossibilité de mise à jour du dossier.

Le site internet du Service Public de l'Eau Hers Ariège vous permet de télécharger toutes les informations demandées et de nous les transmettre par mail. Nous comptons sur vous !

Attention les dossiers incomplets ne seront plus traités.



ACCUEIL LE SYNDICAT LEAU ESPACE PEDAGOGIQUE CONTACT

Espace abonnés

Urgence factures Formulaires et Documents

Régler ma facture Relever mon compteur

Bulletin d'infos

Bulletin d'infos

Qualité et services

Qualité de l'Eau Résultats d'analyses

Nouveaux modes de paiements pour 2022

NOUVEAU A PARTIR DE 2022

2 modes de paiements supplémentaires :

- Prélèvement à échéance
- Prélèvement mensuel

Qu'est-ce que le prélèvement à l'échéance ?

Vous recevez normalement deux factures d'eau par an, à six mois d'intervalle : l'une sur index réel et l'autre sur index estimé. Le montant est débité sur votre compte à la date indiquée sur la facture. Vous recevez les factures plusieurs jours avant, afin de vous permettre de vérifier la légitimité du prélèvement.

Plus besoin de vous déplacer pour régler vos factures d'eau, plus de chèques à libeller, plus de frais d'affranchissement.

Qu'est-ce que le prélèvement mensuel appelé mensualisation des factures d'eau ?

La mensualisation de votre facture d'eau permet de répartir vos versements sur l'ensemble de l'année.

Vous ne recevez plus de facture intermédiaire sur index estimé, celle-ci étant remplacée par le prélèvement d'acomptes mensuels. Leur montant est fixé en fonction de vos factures de l'année précédente.

Les acomptes sont déduits du décompte annuel d'abonnement et de consommation qui suit la relève du compteur.

La mise en place effective du prélèvement automatique mensuel sera confirmée par la communication de l'échéance.

Pour souscrire à l'un ou l'autre des modes de paiements il vous suffit de nous retourner le document téléchargeable ci-dessous par email ou courrier.

PRÉLÈVEMENT : LA SOLUTION DE TRANQUILLITÉ

Même si le Service Public de l'Eau Hers Ariège vous propose de nombreuses possibilités pour acquitter vos factures - TIP, Chèque, carte bancaire via internet, virement et même espèces - le prélèvement, mis en place début 2022, est devenue la solution la plus simple et la plus rapide pour accomplir votre règlement.

En effet, il suffit de remplir et de retourner par mail ou par courrier le formulaire disponible sur notre site internet. Deux solutions sont proposées :

- **le prélèvement à l'échéance** : deux factures d'eau par an, à six mois d'intervalle : l'une sur index réel et l'autre sur index estimé.

Le montant est débité sur votre compte à la date indiquée sur la facture. Vous recevrez les factures plusieurs jours avant, afin de vous permettre de vérifier la légitimité du prélèvement.

- **le prélèvement mensuel** : Il vous permet de répartir vos versements sur l'ensemble de l'année. Des acomptes mensuels sont prélevés en fonction de vos factures de l'année précédente. Ils seront déduits du décompte annuel d'abonnement et de consommation qui suit la relève du compteur.

Le prélèvement c'est la solution de tranquillité : plus besoin de vous déplacer pour régler vos factures d'eau, plus de chèque à libeller, plus de frais d'affranchissement ...

DÉPLOIEMENT DE LA RADIO RELÈVE

Depuis 2012, les nouveaux compteurs d'eau installés par nos équipes sont équipés de têtes de radio-relève. En clair, la présence de ce module radio permet le relevé à distance (environ 50 mètres) des consommations. Par un seul passage à vitesse réduite en véhicule ou même à pied nos agents peuvent relever très rapidement les compteurs sans déranger l'abonné, alors même que le compteur est situé à l'intérieur du domicile.

Cette technologie va permettre via le terminal mobile de l'agent de transmettre des données exactes au système d'information et permettre, ainsi, une facture calculée sur la base des consommations réelles.

A terme, lorsque le déploiement de cette solution sera achevée, il n'y aura plus de factures estimatives et une relève plus régulière pourra être effectuée.

Autre avantage, cette innovation permettra une alerte plus rapide en cas de consommation anormale ou de dysfonctionnement d'un compteur.

Question légitime, quel est l'impact électromagnétique de ce dispositif ?

On peut, sans risque de contradiction sérieuse, parler d'innocuité de la radio relève. En effet, l'équipement reste en permanence en « sommeil » et ne devient actif qu'une poignée de seconde pour permettre le transfert des données vers le véhicule qui assure la relève.

